



DECLARATION DU SE-UNSA A LA CAPD DU 14 NOVEMBRE 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs,

Nous tenons tout d'abord à saluer même s'il n'est plus présent, Didier WAGNER secrétaire général désormais en retraite, pour son investissement personnel dans toutes les circonstances et pour la qualité de la relation de travail que nous avons eue dans le respect de nos rôles respectifs, et nous souhaitons aujourd'hui, la bienvenue à Sylvie TAIX, nouvelle secrétaire générale en l'assurant de notre volonté de travailler ensemble dans le même respect mutuel.

C'est dans un contexte d'une rare gravité que se tient cette première CAPD 2019-20. En effet, le suicide d'une directrice d'école, trois semaines seulement après la rentrée a fait l'effet d'un électrochoc. Pas seulement auprès des directrices et directeurs, prioritairement concernés puisqu'ils partagent pour nombre d'entre eux la même souffrance au travail, mais de toute la communauté éducative. Malgré l'indispensable retenue que nous impose la situation, nous ne saurions taire notre colère car voici plusieurs années que nous n'avons cessé de multiplier les alertes, aussi bien dans nos instances que dans l'opinion publique via les conférences de presse. Et c'était comme si les mots étaient vidés de leur sens. En effet, non seulement le dossier Direction d'école est resté au point mort mais pire encore, la suppression des aides administratives, fut un véritable coup de grâce. Jusqu'à cette prise de conscience tellement tardive. Suite à nos nombreuses expressions et interventions pour des mesures de fond à rediscuter lors d'un nouveau calendrier d'agenda social, mais aussi celles d'urgence à décider immédiatement, le ministre est revenu hier, mercredi 13 novembre devant le CTMEN pour nous répondre enfin et consentir tout d'abord trois mesures effectives dès cette période :

1- Moratoire des enquêtes jusqu'aux vacances 2- Un jour de décharge de direction supplémentaire avant les vacances avec continuité du service 3- La mise en place de comités de suivi départementaux.

Même si nous déplorons que d'autres demandes réalisables immédiatement ne soient pas mises en œuvre comme la suppression pure et simple des APC pour les directeurs, nous prenons acte de ces premières réponses qui devront être complétées de mesures de fond à construire dans l'agenda social. Il est de notre responsabilité de veiller déjà à leur mise en œuvre au plus vite localement.

Aussi, le SE-Unsa vous demande-t-il présentement audience Monsieur l'inspecteur d'académie ou de réunir un groupe de travail, pour convenir notamment d'un planning de mise en œuvre de cette journée de décharge supplémentaire et des moyens de remplacement nécessaires.

Sur le moratoire des enquêtes, une application stricte, complétée d'une attention particulière à toutes les communications aux écoles qui ne doivent porter que sur l'essentiel. Sur le groupe départemental de suivi : une mise en place rapide avec comme premier objectif, l'identification des tâches administratives à supprimer qui relèvent du niveau local.

Convenir également de réunions de directeurs (par groupe de 15 environ) sur l'exercice de leurs fonctions avec les IEN. Réunions à programmer entre novembre et février lesquelles ne sauraient se dérouler selon nous sur un temps « bénévole » mais sur les 24h, ou donner lieu à récupération sur les animations pédagogiques.

Et puisqu'on parle de réunions, nous vous demandons expressément M. le DASEN, un cadre global des réunions proposées aux directeurs. Lesquelles n'en finissent pas de se multiplier. A tel point que certaines circonscriptions en sont réduites à proposer que les directeurs fassent des demandes d'autorisation d'absence pour y assister. Or, le motif de réunion de directeurs n'est pas listé dans les textes. Et il ne saurait être question d'autorisation d'absence pour convenances personnelles, ce qui pourrait induire un retrait d'AGS, sans parler de la couverture en cas d'accident de la route. Il faut à minima un ordre de mission aux directeurs devant se rendre à ces réunions.

Enfin, nous prenons bonne note que la DGESCO est en train de travailler au recensement des tâches pour chercher ce qui peut être allégé immédiatement. Notre section gardoise a d'ailleurs été associée à ce recensement. Nous actons également que les ateliers et les réunions de l'agenda social devraient déboucher sur de premières mesures dès septembre 2020.

Le SE-Unsa acte positivement l'ouverture de ces espaces de discussion rendus possibles par ce calendrier, et nous irons à cette occasion défendre une fois encore nos mandats pour une véritable existence juridique des

écoles, et donc une vraie légitimité pour les directeurs. Des écoles dotées d'une trésorerie propre et des moyens pour en assurer la direction. Nous ne voulons plus de directeurs déchargés de leur classe par paliers mais des directeurs déchargés en nombre d'heures exactement proportionnelles au nombre de classes de leur école parce que sans charge de classe. Simplement une mission de maître en surnombre sur le modèle des PDMQDC. Nous répétons notre double opposition aux EPLSF d'une part, qui voulaient confier à des adjoints aux principaux de collèges attachés au 1^{er} degré, les décisions et les moyens ; mais nous refusons de la même manière la frilosité qui a trop longtemps conféré à l'immobilisme.

Donc pas de nouveau supérieur hiérarchique mais une vraie reconnaissance pour les directeurs et donc les équipes. Car il faut bien évidemment travailler le sujet de la direction d'école avec celui du fonctionnement de l'école avec la nécessité de déboucher sur des décisions concrètes dont les équipes aussi tireront les bénéfices. Le SE-Unsa prendra toute sa place dans ce nouvel espace de dialogue.

Quant à la souffrance au travail, le CHSCT ministériel du mercredi 6 novembre, s'est réuni pour parler enfin de cas de suicide. Et le ministère a enfin été en mesure de nous communiquer des éléments chiffrés sur les suicides et les tentatives de suicide au sein du ministère de l'éducation nationale. Lors de l'année scolaire 2018-2019, il y a eu 58 suicides parmi nos collègues (37 hommes et 21 femmes). Et les enseignants ne sont pas les seuls concernés. Parmi ces 58 agents, 5 étaient des personnels administratifs, 2 des personnels de direction, 2 AED, 2 AESH, 2 CPE, un médecin scolaire, une psychologue et une documentaliste. Enfin, 13 étaient des professeurs des écoles et 29 des enseignants du second degré. Et les tranches d'âges les plus exposées sont les 45/64 ans.

Les chiffres pour 2019-2020 sont très inquiétants car en l'espace de 2 mois, 11 collègues ont déjà mis fin à leur jour, ce qui est beaucoup plus important que lors des mois de septembre et octobre 2018. Ajoutez à cela le manque de médecins de prévention pour faire de la prévention justement... Même si on nous annonce enfin une campagne nationale de recrutement via la presse spécialisée.

Une fois dit cela, aucune solution concrète immédiate ne nous a été présentée pour stopper les différentes causes du malaise chez les personnels d'éducation en souffrance face à l'augmentation de la charge de travail et des tâches chronophages ; le manque de moyens humains et matériels adaptés pour y faire face ; le sentiment d'isolement renforcé par le manque de temps pour s'approprier les changements collectivement et exercer sereinement ses missions ; les demandes faites en urgence engendrant du stress qui se répercute tout au long de la chaîne hiérarchique.

Devant un tel constat, les propos du président Macron à Rodez sonnent comme un véritable mépris pour les enseignants dont il semble penser qu'ils devraient « accepter de travailler plus et de réduire leurs vacances ». On leur propose d'ailleurs déjà du temps de formation rémunéré sur la base du volontariat. Encore une mesure décidée par des cadres du ministère qui pensent qu'une heure de classe égale une heure de bureau.

Sur la revalorisation enfin, en lien avec la réforme des retraites, l'Unsa-Éducation appelle l'ensemble des personnels d'éducation à se mettre en grève et à manifester le jeudi 5 décembre 2019 pour exiger des rémunérations qui reconnaissent enfin leurs métiers et leur garantissent le maintien de leur niveau de pension dans un futur système universel. Les enseignants perçoivent peu d'indemnités et primes. Ils seraient largement perdants dans un système unique qui substituerait la prise en compte de toutes les rémunérations sur l'ensemble de la carrière au calcul de leur retraite sur l'indice détenu au cours des six derniers mois. Le président et le gouvernement l'ont d'ores et déjà reconnu comme ils ont reconnu le décrochage du pouvoir d'achat des enseignants par rapport à des corps équivalents de la fonction publique et aux enseignants des autres pays européens.

Depuis plus d'un an, l'UNSA était pourtant entré sans a priori dans les discussions avec le Haut Commissaire à la réforme des retraites Jean-Paul Délevoye. Car il y a peut-être des points à défendre dans son rapport. Or à ce jour, nous considérons que le gouvernement n'a pas saisi la perche tendue par notre fédération pour revaloriser nos salaires pour que nous ne soyons pas les punis de la réforme des retraites. Nous appelons donc la profession à se mobiliser fortement pour porter leurs justes revendications pour leurs salaires et leur future retraite.

Je vous remercie de votre attention.